

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LCK 614 CSB/COD/DCO

Date d'impression: 21.07.2015

Code du produit: LCK614

Page 1 de 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LCK 614 CSB/COD/DCO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. +33 (0) 820 2014 14
e-Mail: info@hach-lange.fr

HACH LANGE N.V.
Motstraat 54
B-2800 Mechelen
Tél. +32 (0)15 423500
e-Mail: info@hach-lange.be

HACH LANGE
Rorschacherstrasse 30a
CH-9424 Rheineck
Tel. +41 (0)71 886 91 11
e-Mail: info@hach-lange.ch

HACH LANGE MAROC SARLAU
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine Extension
MA-Casablanca 20000
Tél. +212 (0) 522 97 95 75
e-mail: info-maroc@hach-lange.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Catégories de danger:
Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1
Toxicité aiguë: Acute Tox. 3
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1
Mentions de danger:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LCK 614 CSB/COD/DCO

Date d'impression: 21.07.2015

Code du produit: LCK614

Page 2 de 10

Peut être corrosif pour les métaux.
Toxique par contact cutané.
Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par inhalation.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acide sulfurique ... %
Mercure(II) sulfate
Argent sulfate

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H311 Toxique par contact cutané.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LCK 614 CSB/COD/DCO

Date d'impression: 21.07.2015

Code du produit: LCK614

Page 3 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7664-93-9	Acide sulfurique ... %			90 %
	231-639-5	016-020-00-8		
	Skin Corr. 1A; H314			
7732-18-5	Eau			>8 %
	231-791-2			
7783-35-9	Mercure(II) sulfaté			<1,7 %
	231-992-5	080-002-00-6		
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, STOT RE 2, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H310 H300 H330 H373 H400 H410			
10294-26-5	Argent sulfaté			<0,5 %
	233-653-7			
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H318 H400 H410			
7778-50-9	dichromate de potassium			<0,1 %
	231-906-6	024-002-00-6		
	Ox. Sol. 2, Carc. 1B, Muta. 1B, Repr. 1B, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, STOT RE 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 1); H272 H350 H340 H360FD H330 H301 H372 ** H312 H314 H334 H317 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Ce produit contient des substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH), Article 57).

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LCK 614 CSB/COD/DCO

Date d'impression: 21.07.2015

Code du produit: LCK614

Page 4 de 10

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. En cas d'incendie peuvent se former: soufre oxydes, vapeurs de mercure

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4. Référence à d'autres sections

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la lumière.
Conservé sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LCK 614 CSB/COD/DCO

Date d'impression: 21.07.2015

Code du produit: LCK614

Page 5 de 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7664-93-9	Acide sulfurique	-	0,05t		VME (8 h)	
		-	3		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
7778-50-9	Dichromate de potassium	Augmentation de chrome total (/g créatinine)	10 µg/g	Urine	au cours du poste
7783-35-9	Sulfate mercurique	Mercure inorganique total	15 µg/l	Sang	en fin de poste et fin de semaine

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. En cas d'immersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revêtement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revêtement: 0,40 mm Temps de rupture: >30 Min.

Protection de la peau

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: jaune-orange
Odeur: inodore

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): < 1

Modification d'état

Point de fusion: non applicable

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 300 °C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LCK 614 CSB/COD/DCO

Date d'impression: 21.07.2015

Code du produit: LCK614

Page 6 de 10

Point de sublimation: non applicable
Point de ramollissement: non applicable
Point d'écoulement: non applicable
Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable
gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non applicable
Limite supérieure d'explosivité: non applicable
Température d'inflammation: non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable
gaz: non applicable

Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

donnée non disponible

Pression de vapeur: donnée non disponible

Pression de vapeur: donnée non disponible

Densité (à 20 °C): 1,89 g/cm³

Densité apparente: non applicable

Hydrosolubilité: complètement soluble
(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

Coefficient de partage: donnée non disponible

Viscosité dynamique: donnée non disponible

Viscosité cinématique: donnée non disponible

Durée d'écoulement: donnée non disponible

Densité de vapeur: donnée non disponible

Taux d'évaporation: donnée non disponible

Test de séparation de solvant: donnée non disponible

Teneur en solvant: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non applicable

Corrosif(ve) au contact avec des métaux

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LCK 614 CSB/COD/DCO

Date d'impression: 21.07.2015

Code du produit: LCK614

Page 7 de 10

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Des fumées dangereuses peuvent se dégager au-dessus de 300 °C.

10.5. Matières incompatibles

Matières organiques, Bases, Métaux alcalins, Des métaux, Ammoniaque, Agents réducteurs, Acide nitrique.

Réagit violemment au contact de l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Trioxysulfure

Oxydes de chrome

Information supplémentaire

très réactif

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 328,7 mg/kg; ATE (dermique) 328,7 mg/kg; ATE (par inhalation aérosol) 3,287 mg/l

N° CAS	Substance	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
7783-35-9	Mercure(II) sulfate	par voie orale	DL50	57 mg/kg	rat	
		dermique	DL50	625 mg/kg	rat	
		par inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
		par inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l		
10294-26-5	Argent sulfate	par voie orale	DL50	5000 mg/kg	rat	
7778-50-9	dichromate de potassium	par voie orale	ATE	100 mg/kg		
		dermique	ATE	1100 mg/kg		
		par inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
		par inhalation (4 h) aérosol	CL50	0,094 mg/l	Rat	

Irritation et corrosivité

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12: Informations écologiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LCK 614 CSB/COD/DCO

Date d'impression: 21.07.2015

Code du produit: LCK614

Page 8 de 10

12.1. Toxicité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
7783-35-9	Mercure(II) sulfate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	0,19 mg/l	96 h		
10294-26-5	Argent sulfate					
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	0,0045 mg/l	48 h	Crustacés	
7778-50-9	dichromate de potassium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	26,13 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,16 - 0,59	96 h	Chlorella vulgaris	

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets-Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
Classé comme déchet dangereux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 3316

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

TROUSSE CHIMIQUE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LCK 614 CSB/COD/DCO

Date d'impression: 21.07.2015

Code du produit: LCK614

Page 9 de 10

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: II

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)
Non testé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3316

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Chemical kit

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: II

Marine polluant: --

EmS: F-A, S-P

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 3316

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Chemical kit

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: Mercure(II) sulfate

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Utiliser un équipement de protection individuelle.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

LCK 614 CSB/COD/DCO

Date d'impression: 21.07.2015

Code du produit: LCK614

Page 10 de 10

Révision: 21.05.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 14

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)